



## MESURE 2

# RÉTABLIR L'APL ACCESSEDION

### **La proposition**

Rétablissement l'APL accession en quartier prioritaire de la ville (QPV) et jusqu'à 500 mètres autour, pour certains ménages.

### **Objectif de la mesure**

Favoriser l'accès des ménages modestes à la propriété et relancer la construction.

### **Qui cela concerne**

Les ménages disposant de 1.800 euros à 2.000 euros par mois de revenus et pouvant bénéficier d'une APL accession de 150 euros environ, qui ont été éliminés de l'accession à la propriété en zones tendues A et B1.

### **Impact envisagé**

La construction de 5.000 logements neufs supplémentaires par an.

### **Pour rappel**

Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, date de sa suppression, le dispositif permettait à des ménages modestes (de 35.000 à 50.000) de devenir propriétaire chaque année.

(Source : Crédit Foncier.)